



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/41/PV.29  
15 octobre 1986

FRANCAIS

---

Quarante et unième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA VINGT-NEUVIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mercredi 8 octobre 1986, à 15 heures

Président :

M. CHOUDHURY

(Bangladesh)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de

M. Chagula (République-Unie de Tanzanie)  
M. Kâfé (Comores)  
M. Tovua (Iles Salomon)  
M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. CHAGULA (République-Unie de Tanzanie) (interprétation de l'anglais) :  
Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre élection bien méritée à la présidence de la quarante et unième session de l'Assemblée générale. Ma délégation est sûre que, comme ce fut le cas lors de la quatorzième session extraordinaire de cette assemblée, vous-même et vos collègues du Bureau conduirez nos délibérations au cours de cette session de l'Assemblée générale à une heureuse conclusion.

Nous sommes également ravis de voir que le Secrétaire général est de retour au timon de notre organisation, en meilleure santé et prêt à guider les travaux multiformes de l'Organisation. Nous lui souhaitons donc une bonne santé, tout particulièrement pendant la période actuelle où l'Organisation traverse une crise politique et financière aiguë, sans précédent depuis sa création il y a 41 ans.

L'année dernière, nous avons commémoré le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et tous les Etats Membres, grands ou petits, riches ou pauvres, ont confirmé leur soutien à une organisation plus forte et meilleure, fondée sur l'égalité souveraine, le respect mutuel, la dignité humaine et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. De nombreux dirigeants ont également exprimé les préoccupations que leur inspirent l'escalade de la course aux armements, le nombre croissant des conflits régionaux, le recours accru aux menaces par certaines puissances du système des Nations Unies, la détérioration de la situation économique mondiale, la montée de l'anti-internationalisme et les offensives contre le multilatéralisme dans les relations économiques internationales, le problème toujours plus grave de la dette et l'iniquité du système monétaire international, la violation des droits fondamentaux de l'homme ainsi que la persistance du colonialisme, de l'oppression et de l'exploitation, pour ne citer que quelques-uns des problèmes de l'heure.

M. Chagula (Tanzanie)

Ces soucis restent malheureusement les nôtres, comme c'était le cas l'année dernière. De fait, chaque mois qui passe nous apporte de plus fortes raisons encore d'être préoccupés. Une épée de Damoclès est en effet suspendue au-dessus du multilatéralisme, de la coopération économique internationale, de la paix et de la sécurité internationales.

L'un des problèmes critiques qui compromettent aujourd'hui l'intégrité de notre organisation est la persistance de la politique odieuse d'apartheid de l'Afrique du Sud, système politique qui a été condamné par la communauté internationale comme crime contre l'humanité, comme affront à la conscience universelle et cause fondamentale de l'instabilité politique en Afrique australe.

Les souffrances de la majorité des Sud-Africains noirs, victimes du régime répressif de Pretoria n'ont pas été moins déshumanisantes que celles infligées par son prédécesseur, le nazisme, un système qui est encore admiré et imité par les architectes de l'apartheid. La population noire de l'Afrique du Sud a été, au fil des années, soumise à une exploitation brutale, une politique de déshumanisation, des arrestations arbitraires, des détentions, des tortures et des assassinats. Ces politiques oppressives se sont encore aggravées ces deux dernières années après les soulèvements, à l'échelle nationale, de la population noire d'Afrique du Sud contre les lois draconiennes du régime de Pretoria. L'accession à l'indépendance de l'Angola et du Mozambique a dissipé le mythe entretenu par le régime de Pretoria d'une zone tampon perpétuelle entre ses frontières et les Etats africains noirs indépendants. Les soulèvements de Soweto de 1976 et le soulèvement national de juin 1984 ont indiqué clairement au monde que la population noire d'Afrique du Sud est déterminée à renverser le régime odieux et exécrationnel de l'apartheid. Ces faits nouveaux ont fourni au régime raciste de Pretoria une excuse pour s'engager dans une campagne soutenue de déstabilisation contre les Etats africains indépendants voisins, campagne qui a coûté à ces pays des milliards de dollars américains, outre la mort de milliers d'innocents.

Depuis deux ans, plus de 2 000 Sud-Africains noirs ont perdu la vie au nom de la liberté du fait du cruel et sanguinaire régime raciste de Pretoria, et la proclamation d'états d'urgence ou de siège, quel que soit leur nombre, ne permettra jamais d'endiguer la révolte de la majorité des Sud-Africains. Des milliers de gens continueront à mourir chaque année jusqu'à ce que l'apartheid soit démantelé.

M. Chagula (Tanzanie)

C'est un fait internationalement reconnu aujourd'hui que les négociations avec le régime d'apartheid ne parviendront pas à mettre un terme à la politique d'apartheid. Cela a toujours été notre conviction, et cela a été confirmé encore récemment par le Groupe de personnalités éminentes du Commonwealth qui a conclu sans équivoque que le régime d'apartheid n'était pas prêt à un dialogue national qui puisse conduire à un règlement pacifique du problème politique de l'Afrique du Sud. L'échec retentissant qu'a connu ensuite la mission du Ministre britannique des affaires étrangères en Afrique du Sud a également confirmé cette évaluation.

De nombreuses délégations sont déjà intervenues lors de la présente session, notamment les délégations des Etats africains de première ligne, qui ont exposé en détail l'intransigeance et les crimes du régime d'apartheid sud-africain, qui d'ailleurs ont également été rappelés de façon précise par le Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, S. Exc. M. Denis Sassou-Nguesso, président du Congo, et par le Président en exercice du Mouvement des non-alignés, le Premier Ministre du Zimbabwe, M. Robert Mugabe. Pour gagner du temps, ma délégation ne va pas revenir sur ce qui a déjà été dit avec beaucoup de compétence durant le présent débat général, d'autant plus que mon gouvernement a participé pleinement à la récente Conférence mondiale de Paris sur les sanctions contre le régime raciste de l'Afrique du Sud, puis à la Conférence internationale de Vienne pour l'indépendance immédiate de la Namibie, ainsi qu'au plus récent Sommet de l'Organisation de l'unité africaine, au huitième Sommet du Mouvement des non-alignés, qui s'est tenu le mois dernier à Harare, et à la quatorzième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la question de la Namibie, qui a précédé notre débat général. A toutes ces réunions, la question du régime raciste d'apartheid de l'Afrique du Sud a occupé une place de premier plan. Ma délégation voudrait simplement réaffirmer une fois encore son appui ferme et continu à toutes les résolutions déjà adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine, le Mouvement des non-alignés, ainsi qu'à toutes les résolutions adoptées par des conférences et séminaires internationaux qui ont été tenus récemment sur le régime raciste d'Afrique du Sud. L'ensemble de ces résolutions forme une bonne base pour l'action internationale concertée contre le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud.

M. Chagula (Tanzanie)

Je voudrais maintenant me pencher sur la forme que devrait prendre cette action concertée pacifique internationale contre le régime de l'Afrique du Sud. Très brièvement, suivant les résolutions et les recommandations de l'Organisation de l'unité africaine, du récent Sommet de Harare du Mouvement des non-alignés, de la Conférence mondiale de Paris sur les sanctions contre l'Afrique du Sud raciste et d'après l'ensemble des résolutions pertinentes adoptées par les séminaires internationaux, ma délégation est convaincue qu'une action pacifique et concertée efficace oblige la communauté internationale à imposer, dans les plus brefs délais, des sanctions obligatoires globales contre l'Afrique du Sud, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Nous espérons que le Conseil de sécurité des Nations Unies va, dans un avenir proche, prendre une décision dans ce sens, la communauté internationale exigeant de plus en plus vigoureusement la prise de sanctions contre l'Afrique du Sud raciste.

Etant donné que la lutte de libération continuera en Afrique du Sud même après que des sanctions auront été appliquées contre le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud, nous demandons instamment à tous les Etats Membres des Nations Unies, à titre individuel ou collectif, de renforcer leur appui diplomatique, moral, politique et matériel aux mouvements de libération nationale de l'Afrique australe. De même, nous lançons un appel à la communauté internationale dans son ensemble pour qu'elle renforce son appui moral, économique, diplomatique et militaire aux Etats de première ligne ainsi qu'aux Etats membres de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC), qui ont déjà beaucoup souffert des efforts de déstabilisation du régime de Pretoria.

Il y a trois semaines seulement, notre ministre des affaires étrangères s'est adressé à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la question de Namibie et, évidemment, mon gouvernement n'a pas changé sa position en si peu de temps. Mais, compte tenu de l'importance que nous attachons à l'indépendance de la Namibie, je voudrais rappeler très brièvement certaines des observations qu'a faites notre ministre des affaires étrangères lors de cette session extraordinaire.

Depuis 20 ans maintenant, le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud persiste à occuper illégalement le Territoire de la Namibie, en violation de tous les résolutions pertinentes des Nations Unies, y compris de la résolution 435 (1978) du

M. Chagula (Tanzanie)

Conseil de sécurité. Le régime d'apartheid a été encouragé dans son intransigeance et dans son mépris de ces résolutions par la politique d'"engagement constructif" poursuivie par le Gouvernement actuel des Etats-Unis, par le couplage de l'indépendance de la Namibie et du retrait des troupes cubaines d'Angola ainsi que par la fourniture ouverte d'armes et de missiles Stinger aux bandits du criminel Savimbi qui luttent contre le Gouvernement légitime de l'Angola. Ces actes du Gouvernement des Etats-Unis ont été condamnés à juste titre par le sommet de l'OUA, par le récent Sommet du Mouvement des non-alignés, qui s'est tenu à Harare, et par la Conférence internationale pour l'indépendance immédiate de la Namibie ainsi que par d'autres récents séminaires et assemblées internationaux. Ma délégation voudrait réaffirmer le droit du Gouvernement de l'Angola à maintenir les troupes cubaines sur son territoire tant qu'il continuera à être menacé par la présence des troupes du régime d'apartheid, à la fois en Angola et en Namibie.

La situation en Namibie se détériore chaque jour davantage, comme notre ministre des affaires étrangères l'a déclaré lors de la session extraordinaire consacrée à la question de Namibie,

"Le régime raciste, peu sûr de sa propre survie en Afrique du Sud, s'accroche de toutes ses forces à la Namibie afin de pouvoir soit l'utiliser finalement comme un tampon contre ce qu'il prétend être un assaut de la part des Etats africains noirs voisins, soit l'utiliser, au moment approprié, dans ses marchandages et ses négociations destinés à perpétuer l'apartheid en Afrique du Sud." (A/S-14/PV.2, p. 77)

M. Chagula (Tanzanie)

Mais même en Namibie, un territoire qui est légalement sous le mandat des Nations Unies, la politique exécrationnelle d'apartheid est appliquée par le régime sud-africain par le biais de ses fantoches de la Conférence multipartite. Il est par conséquent indispensable que l'Organisation des Nations Unies agisse très rapidement pour mettre fin aux tergiversations auxquelles elle recourt depuis 20 ans avant qu'il ne soit trop tard.

Parmi les mesures qui doivent être prises de toute urgence par les Nations Unies, mentionnons l'application urgente et inconditionnelle de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité des Nations Unies. A cet égard, nous redisons toute notre sympathie au Secrétaire général des Nations Unies, qui, dans l'application du Plan d'indépendance des Nations Unies pour la Namibie, a rencontré de nombreux obstacles délibérément placés avec la collaboration des alliés de l'Afrique du Sud et de ses partisans. Nous réaffirmons notre confiance et notre appui au Secrétaire général dans les efforts qu'il a entrepris pour faire appliquer la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité qui prévoit l'indépendance de la Namibie sans délai.

Etant donné que l'attitude intransigeante et méprisante du régime d'Afrique du Sud ne va sans doute pas changer rapidement, on devrait prier le Conseil de sécurité d'imposer des sanctions globales et obligatoires contre le régime raciste d'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, afin de compléter les mesures qui ont déjà été prises par les gouvernements, par les organisations, par les pouvoirs publics et les particuliers dans différents pays. Toutes ces mesures sont nécessaires pour isoler le régime d'apartheid et pour le contraindre à accepter le règlement de la question de la Namibie, et à accepter également une transformation pacifique en Afrique du Sud dans l'intérêt de tous ses habitants. A cet égard, nous rappelons la satisfaction que nous inspirent les mesures qui ont été prises par un certain nombre de gouvernements occidentaux afin d'isoler l'Afrique du Sud et de contraindre le Gouvernement de ce pays à démanteler l'apartheid. Nous notons également avec satisfaction les efforts déployés par un nombre croissant d'organisations non gouvernementales, par des universités et par des individus qui s'efforcent de faire pression sur leurs gouvernements respectifs afin d'atténuer l'opposition de ces gouvernements à des sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud. A cet égard, nous tenons à remercier très sincèrement le

M. Chagula (Tanzanie)

peuple américain qui, par l'intermédiaire de ses représentants au Congrès des Etats-Unis, a été, la semaine dernière, en mesure de contraindre le Gouvernement des Etats-Unis à progresser dans la bonne direction.

Il est regrettable que la question du Sahara occidental soit restée jusqu'à présent sans solution. Nous appuyons la lutte du peuple sahraoui pour son droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance nationale. Malheureusement, une des parties au conflit s'est obstinée, contre toute logique, à faire obstacle à l'application de la résolution AHG/104 de l'OUA, ainsi que de la résolution 40/50 (1985) de l'Organisation des Nations Unies, qui soumet un plan de paix pour mettre fin au conflit, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale sur l'autodétermination des territoires qui restent sous domination étrangère.

Nous avons noté avec satisfaction les efforts de médiation du Secrétaire général des Nations Unies et du Président de l'OUA afin de résoudre ce conflit conformément au plan de paix de l'OUA et de l'Organisation des Nations Unies. A cet égard, nous invitons instamment les parties au conflit, et notamment le Maroc, à coopérer et à créer les conditions permettant d'aboutir rapidement à un règlement pacifique de ce conflit.

L'avenir de l'île comorienne de Mayotte préoccupe également ma délégation. La Charte des Nations Unies est parfaitement claire à propos de l'inviolabilité de l'intégrité territoriale des Etats Membres. Par conséquent, nous lançons un appel pour que les négociations bilatérales en cours entre la France et les Comores aboutissent rapidement à une conclusion afin que l'île de Mayotte recouvre son statut, à savoir qu'elle redevienne partie intégrante du territoire des Comores, conformément aux résolutions pertinentes de l'OUA et de l'Organisation des Nations Unies.

Le refus persistant de reconnaître au peuple palestinien son droit inaliénable à l'autodétermination, y compris le droit de créer un Etat indépendant, reste la cause fondamentale de la violence et de l'instabilité au Moyen-Orient. Le refus d'Israël de se retirer de tous les territoires arabes occupés depuis 1967 et son agression permanente contre ses voisins, et, en particulier, les déplacements de population, les arrestations, la torture et les meurtres perpétrés contre le peuple palestinien, ainsi que la violation constante de l'intégrité territoriale du Liban,



M. Chagula (Tanzanie)

ne pourront jamais conduire à la paix au Moyen-Orient. Nous pensons que la solution du problème du Moyen-Orient passe par l'autodétermination du peuple palestinien, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine. En outre, nous lançons de nouveau un appel à Israël afin qu'il mette un terme à sa politique de colonisation illégale des territoires arabes occupés. Nous appuyons l'idée de convoquer dans les délais les plus brefs une conférence internationale sur le Moyen-Orient avec la participation de toutes les parties au conflit, afin de trouver une solution juste et durable au problème du Moyen-Orient.

La guerre entre l'Iran et l'Iraq, qui entre dans sa septième année, a prélevé un très lourd tribut en vies humaines et en biens dans ces deux pays non alignés en développement. Mon gouvernement a appuyé et encouragé activement les divers efforts de médiation entrepris par l'Organisation des Nations Unies, par le Mouvement des non-alignés, par la Conférence islamique ainsi que par d'autres pays qui se sont efforcés de trouver une solution au conflit. A cet égard, nous demandons de nouveau à l'Iran et à l'Iraq d'entendre les nombreux appels qui leur ont été adressés en faveur d'un règlement pacifique du conflit dans les plus brefs délais.

La question de Chypre continue de nous inspirer de graves préoccupations. Les différences entre les communautés de ce pays, exacerbées par la présence étrangère, ont encore compliqué le problème. Nous regrettons l'action des Chypriotes turcs, qui ont déclaré unilatéralement leur indépendance en dépit des négociations qui ont été menées grâce aux bons offices du Secrétaire général des Nations Unies qui, au fil des ans, a fait de son mieux pour trouver une solution au problème. Nous lançons une fois encore un appel à la Turquie et à la Grèce pour leur demander de faire preuve de modération et de promouvoir le dialogue entre les différents secteurs de la population chypriote, afin d'instaurer une paix durable dans ce pays. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétaire général et nous le prions de poursuivre ses efforts de médiation jusqu'à ce qu'une solution satisfaisante soit trouvée.

La situation en Amérique centrale a pris, selon nous, un tournant dangereux. Les menaces et l'emploi de la force contre la souveraineté et l'intégrité territoriale du Nicaragua se poursuivent. Les ingérences étrangères dans les affaires intérieures du Nicaragua, qui visent à renverser le Gouvernement légitime de ce pays, ont aggravé le problème. Nous lançons un appel au Gouvernement des

M. Chagula (Tanzanie)

Etats-Unis afin qu'il respecte l'arrêt récemment rendu par la Cour internationale de Justice sur ce problème conformément à la Charte des Nations Unies. Nous demandons également aux parties concernées d'appuyer le "processus de Contadora" qui offre une formule viable de rétablissement de la paix et de la sécurité dans la région.

M. Chagula (Tanzanie)

En ce qui concerne le problème de la péninsule Coréenne, nous appuyons les efforts du peuple de Corée qui souhaite parvenir à la réunification de son pays par des moyens pacifiques. Par conséquent, nous demandons instamment aux deux parties de la Corée de poursuivre un dialogue constructif qui pourrait aboutir à une solution juste et durable. De plus, nous demandons le retrait rapide de toutes les troupes étrangères de la péninsule, dont la présence pourrait compromettre le succès de ce dialogue. Cependant, la Tanzanie n'appuiera jamais l'admission séparée des deux Corée aux Nations Unies.

En Afghanistan, nous appuyons tous les efforts qui pourraient conduire à une solution pacifique du problème. Nous restons convaincus qu'il est grand temps de trouver une solution afin de mettre un terme aux souffrances d'une population innocente et des centaines de milliers d'Afghans qui ont fui leur patrie et sont devenus des réfugiés. A cet égard, nous rendons une fois encore hommage au Secrétaire général des Nations Unies pour les efforts de médiation qu'il a entrepris et nous demandons instamment à toutes les parties concernées de continuer à lui accorder tout le concours dont il a besoin. Enfin, la Tanzanie réaffirme le principe du respect de l'intégrité territoriale de l'Afghanistan où se trouvent des troupes étrangères qui devraient être retirées sans aucun délai.

En ce qui concerne le Kampuchea, ma délégation est préoccupée par le fait que pendant huit années consécutives, l'Assemblée générale des Nations Unies a débattu de ce problème qui demeure une source de conflits en Asie du Sud-Est. Nous exhortons toutes les parties concernées à contribuer de leur mieux à l'application rapide des résolutions pertinentes des Nations Unies sur le Kampuchea, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité dans la région du Sud-Est asiatique et du Pacifique, conformément à la Charte des Nations Unies. Cependant, ma délégation se réserve le droit de revenir sur ce problème lorsque la question intitulée "La situation au Kampuchea" sera examinée en réunion plénière de l'Assemblée générale à l'occasion de la présente session.

En ce qui concerne la question des îles Falkland (Malvinas), ma délégation invite les deux parties aux différends à reprendre rapidement les négociations afin de trouver une solution pacifique au problème de souveraineté, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

M. Chagula (Tanzanie)

La Tanzanie, comme de nombreux autres pays développés et en développement, tient à rappeler qu'elle regrette vivement la poursuite de la course aux armements alors que des millions d'hommes et de femmes souffrent de la famine et de la malnutrition. Nous sommes opposés à la course aux armements dont les effets sont dévastateurs. Nous avons noté avec satisfaction la reprise des pourparlers sur la réduction des armements entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Nous sommes également encouragés par la récente décision du secrétaire général Gorbatchev et du président Reagan d'entamer une nouvelle série de discussions afin de limiter la course aux armes nucléaires et stratégiques et aux armes classiques, et de faire cesser les essais d'armes nucléaires. Nous nous félicitons du moratoire unilatéral décidé et prorogé par l'Union soviétique et nous demandons aux Etats-Unis de faire de même, afin de créer les conditions nécessaires à l'adoption d'un traité sur l'interdiction complète des essais, à la réduction des armes nucléaires et à un gel nucléaire.

Nous sommes également toujours convaincus que la paix et la sécurité doivent être une prérogative de tous les Etats car la guerre nucléaire menace également leur survie. Nous avons par conséquent le droit d'exiger l'élimination de toutes les armes nucléaires.

Mon pays, qui a participé à l'initiative de paix des cinq continents, tient à rappeler qu'il attache beaucoup d'importance aux mesures propres à accroître la confiance entre les superpuissances et à la création d'un climat permettant l'application de mesures de contrôle, préalable indispensable à un traité sur l'interdiction complète des essais. Ces mesures sont impératives si on veut éviter la nucléarisation de l'espace extra-atmosphérique. Nous demandons instamment aux superpuissances de prendre les mesures nécessaires pour éliminer les armes nucléaires et libérer les ressources consacrées actuellement à leur mise au point qui pourraient être utilisées à des fins pacifiques, notamment au développement des pays en développement.

L'environnement économique mondial reste défavorable à la plupart des pays en développement, en particulier aux pays les moins développés, dont 26 se trouvent en Afrique sub-saharienne. Il en est résulté un grave handicap pour le développement de la plupart des pays en développement qui ont connu une croissance beaucoup plus faible que les pays développés à économie de marché durant les années 80. Bien que

M. Chagula (Tanzanie)

la diminution récente des taux d'intérêt ait permis aux pays développés d'économiser environ 13 milliards de dollars au titre du service de la dette, les pays en développement ont perdu plus de 50 milliards de dollars en 1985, du fait de la détérioration des termes de l'échange, de la diminution du volume des exportations et de la chute des recettes en ce qui concerne les réserves officielles. L'importante diminution des nouveaux prêts ainsi que de l'aide publique au développement en faveur des pays en développement a encore aggravé leur situation dramatique et beaucoup de ces pays ont connu une croissance économique négative, avec sa conséquence : une baisse du niveau de vie de la population. En ce qui concerne l'Afrique subsaharienne, le problème a encore été aggravé par la famine et la sécheresse récentes et par d'autres catastrophes naturelles ou non. La charge très lourde du service de la dette que connaissent les pays d'Afrique et d'autres pays en développement, doit être examinée dans ce contexte.

Qu'allons-nous faire? Il est clair pour ma délégation que, jusqu'à ce que la communauté internationale reconnaisse l'interdépendance économique entre les pays développés et en développement, jusqu'à ce que la communauté internationale reconnaisse pleinement que les pays en développement ne seront pas en mesure de payer leurs dettes, sauf si des ressources suffisantes sont mises à leur disposition afin qu'ils puissent connaître la croissance et le développement, grâce aux prêts du système bancaire international, aux institutions financières multilatérales internationales et à l'aide publique au développement, jusqu'à ce que la communauté internationale prenne les mesures d'ajustement en faveur des pays en développement qui pourront promouvoir la croissance et le développement, et jusqu'à ce que les pays en développement cessent d'être des exportateurs nets de capitaux en direction des pays développés, la croissance et le développement ne seront pas possibles et la crise de la dette demeurera une bombe à retardement menaçant la communauté internationale.

Aussi, tant que les termes inéquitables du commerce et du protectionnisme, tant que les taux d'intérêt élevés et le manque de ressources suffisantes pour la croissance et le développement dans les pays en développement persisteront, l'environnement économique global restera défavorable aux pays en développement. C'est dans ce contexte que ma délégation tient à exprimer sa vive satisfaction de voir que l'Assemblée générale a finalement décidé d'inscrire le point intitulé

M. Chagula (Tanzanie)

"Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement" à l'ordre du jour de la présente session, point qui a été inscrit pour la première fois à son ordre du jour à la trente-quatrième session, en 1979. Etant donné que les "négociations globales" impliquent une discussion franche et détaillée des problèmes interdépendants de la monnaie, de la finance, de la dette, du commerce et du développement dans l'économie mondiale, ma délégation est fermement convaincue que l'inscription de ce point à l'ordre du jour de cette année est une suite logique des résolutions 3200 et 3202 (S/VI) de l'Assemblée générale et de la Déclaration et du Programme d'action sur l'instauration d'un nouvel ordre international, de mai 1974. Si l'Assemblée générale avait décidé d'exclure ce point de l'ordre du jour, cela aurait constitué un recul qui aurait permis alors à la "loi de la jungle" de régner sur la scène économique internationale. Cela aurait été la fin de la coopération économique internationale pour le développement, avec toutes les conséquences que cela pouvait avoir.

Qu'il me soit permis maintenant de parler de la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale relative à la situation économique en Afrique, qui s'est tenue récemment. La session extraordinaire sur l'Afrique a constitué un événement tout particulier dans l'histoire économique de l'Afrique et l'adoption, par consensus, du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement et le développement économique de l'Afrique, 1986-1990, est un encouragement pour le peuple africain. Ma délégation tient à renouveler toute sa gratitude à tous les gouvernements, organisations internationales et non gouvernementales, qui ont contribué à son succès et nous espérons sincèrement qu'ils participeront activement à l'application de ce programme.

Au cours de la session extraordinaire, les nations africaines ont examiné attentivement leurs problèmes économiques et proposé des solutions afin de les résoudre. La communauté internationale a également été sensibilisée aux problèmes urgents de l'Afrique qui attend maintenant que la communauté internationale l'aide à suppléer ses propres efforts.

M. Chagula (Tanzanie)

On s'est demandé si la session extraordinaire de l'Assemblée générale avait été un succès ou un échec. L'adoption par consensus de la résolution sur la situation économique critique en Afrique a en elle-même été un résultat positif et tangible de la session extraordinaire. Cependant, le véritable succès de la session extraordinaire dépend de la façon dont la communauté internationale tout entière appliquera le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement et le développement économiques de l'Afrique, 1986-1990. Aussi l'Afrique attend-elle la réponse appropriée de la communauté internationale en ce qui concerne les ressources indispensables dont elle a besoin pour compléter ses propres efforts en faveur de son programme de reprise économique. C'est pour cette raison que nous nous félicitons vivement de la décision récente du Secrétaire général de créer un comité directeur des Nations Unies pour la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement et le développement économiques de l'Afrique, 1986-1990. La création de ce comité directeur destiné à coordonner l'action du système des Nations Unies dans l'application du Programme devrait rencontrer l'appui de l'ensemble de la communauté internationale.

Avant de conclure mes remarques sur la situation économique de l'Afrique, je voudrais rappeler aux Etats Membres que 26 des 37 pays les moins avancés sont des pays d'Afrique. La mise en oeuvre efficace du nouveau Programme substantiel d'action pour les pays les moins avancés pour les années 80, approuvé par consensus par la communauté internationale à Paris en 1981, revêt par conséquent une importance particulière pour l'Afrique. La communauté internationale oublie très souvent ce fait lorsque des conditions d'ajustement économique difficiles sont imposées à de nombreux pays de l'Afrique subsaharienne qui sont les moins avancés. Ma délégation espère sincèrement que ce fait sera pris en considération lors de la mise en oeuvre du Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique, 1986-1990.

Quelques mots sur la question des réfugiés. Au cours de ces récentes années, mon pays, comme beaucoup d'autres pays africains, a accueilli des milliers de réfugiés provenant d'Etats voisins. La Tanzanie est partie au Protocole de 1967 de la Convention de Genève de 1951 portant sur le statut des réfugiés et, au fil des ans, en dépit d'une économie pauvre, elle a accordé son hospitalité aux réfugiés - et continue de le faire. Nous attachons donc beaucoup d'importance au bien-être

M. Chagula (Tanzanie)

des réfugiés en général et c'est pourquoi nous avons octroyé récemment la citoyenneté tanzanienne à plus de 30 000 réfugiés résidant en Tanzanie. Toutefois, outre l'appui promis aux pays africains lors des deux premières conférences internationales sur l'aide aux réfugiés en Afrique, nous en appelons à la communauté internationale pour qu'elle parvienne rapidement à une décision satisfaisante sur la question brûlante des attaques militaires perpétrées contre les camps de réfugiés, question qui reste pendante depuis plus de trois ans maintenant. Ma délégation évoquera à nouveau cette question au sein de la grande commission compétente lors de la session actuelle de l'Assemblée.

Les Nations Unies, depuis ces quelques dernières années, connaissent une crise financière aiguë, due essentiellement au fait que certains Etats Membres n'ont pas versé leurs contributions mises en recouvrement. La raison de ce non-paiement de leurs contributions mises en recouvrement par un grand nombre des Etats Membres les plus nantis est politique, et la solution de ce problème est nécessairement politique aussi. Ma délégation se félicite vivement des diverses mesures recommandées par les anciens présidents de l'Assemblée générale et le Comité consultatif juridique afro-asiatique qui visent la rationalisation de l'efficacité des sessions de l'Assemblée générale, et nous demandons que ces recommandations soient maintenant officiellement examinées par l'Assemblée générale à la présente session, au lieu d'être recommandées officieusement par la direction administrative, sans aucune autorité juridique, à l'examen de l'Assemblée générale au cours de cette session. Ma délégation sera prête à participer de manière positive à cet exercice, notamment lorsque le point de l'ordre du jour correspondant sera examiné plus tard en séance plénière.

Je voudrais enfin évoquer brièvement le rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation félicite le Groupe des 18 d'avoir présenté un rapport à cette session de l'Assemblée générale, compte tenu du peu de temps dont il disposait. Dans la mesure où l'essentiel des recommandations du Groupe ne sont pas concrètes, ma délégation espère que suffisamment de temps sera accordé pour qu'il puisse être procédé à un examen attentif de ce rapport en séance plénière et à la Cinquième Commission, de sorte, qu'en acceptant l'une quelconque de ces recommandations,



M. Chagula (Tanzanie)

les Etats Membres sachent exactement de quoi il s'agit. Je voudrais souligner que, si elle est pleinement en faveur d'une réforme, la Tanzanie est fermement convaincue que des mesures de réforme ne doivent pas être imposées aux Nations Unies, que les propositions de réforme doivent être débattues en détail et qu'un accord ne doit pas être imposé sous la contrainte. Ma délégation note que, contrairement à l'impression qui semble se répandre maintenant, il n'y a pas eu de consensus ou d'accord évident au sein du Groupe en ce qui concerne les problèmes de la planification, de la programmation et du budget aux Nations Unies. Ma délégation fera part de son point de vue sur cet important problème lorsque le rapport du Groupe sera examiné en détail. Dans l'intervalle, je voudrais déclarer que la Tanzanie s'opposera vigoureusement à toute proposition visant la création de mécanismes, quel que soit leur nom, qui empiéteraient sur le principe de l'égalité souveraine des Etats Membres conformément à la Charte des Nations Unies, modifieraient l'autorité et les prérogatives des organes principaux des Nations Unies et empiéteraient sur les prérogatives du Secrétaire général en tant que chef de l'administration de l'Organisation.

M. KAFE (Comores) : Monsieur le Président, votre élection unanime à la présidence de la quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies est un hommage rendu non seulement à vos éminentes qualités de diplomate, mais aussi à votre pays, le Bangladesh, avec lequel mon pays, la République fédérale islamique des Comores, entretient des relations fraternelles et amicales.

Je voudrais donc, à cette occasion, vous présenter, au nom de ma délégation, nos chaleureuses félicitations tout en vous souhaitant plein succès dans l'exercice de votre noble mission.

Qu'il me soit également permis de rendre un hommage mérité à votre prédécesseur, l'ambassadeur Jaime de Piniés, pour la compétence et le dévouement avec lesquels il a su assumer la présidence de notre précédente session.

Je saisisrai aussi cette occasion pour rendre un hommage tout particulier au Secrétaire général de notre organisation, S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar, pour ses efforts et son dévouement constant au service de notre organisation. Nous nous réjouissons qu'il se soit vite remis de sa récente maladie et lui souhaitons santé et vigueur pour la poursuite de sa lourde charge.

M. Kafé (Comores)

Au moment où nous nous réunissons à nouveau au sein de cette assemblée pour évaluer, comme il est de tradition, le travail accompli par notre organisation, force est de constater que depuis la session historique de l'année dernière, où nous avons célébré le quarantième anniversaire de l'ONU, le monde reste toujours en proie à de multiples foyers de tension. Les relations internationales, aussi bien politiques qu'économiques, se sont encore dégradées et les victimes de cette situation désespérée restent toujours les mêmes, à savoir les nations les plus faibles et les plus démunies.

C'est dire le rôle primordial et éminemment important que notre organisation doit continuer de jouer dans le monde.

Or voici que de toutes parts elle est devenue la cible principale de ceux qui veulent l'empêcher de prêter une oreille plus attentive aux problèmes des pays du tiers monde.

Des tentatives sont ainsi menées visant à minimiser et à restreindre son rôle en s'attaquant aux principes fondamentaux du multilatéralisme.

Il est évident qu'un tel état de fait n'est pas de nature à favoriser un climat de détente dans les relations internationales.

Les multiples foyers de tension qui secouent la planète continuent de préoccuper au plus haut point la communauté internationale.

Ainsi, au Proche-Orient, la situation n'a guère évolué. Dictée par ses visées annexionnistes et expansionnistes, l'entité sioniste se refuse d'évacuer les territoires arabes occupés en opposant un mépris obstiné aux résolutions pertinentes de notre organisation.

Par ailleurs, les colonies de peuplement juives, loin de diminuer, se multiplient dans les territoires, accompagnées toujours d'une répression féroce sur les populations arabo-palestiniennes avec des atteintes graves aux droits et à la dignité de l'homme.

Or, comme nous l'avons toujours dit et redit, il ne peut y avoir de paix durable et juste au Moyen-Orient tant que les droits inaliénables du peuple palestinien ne seront pas reconnus, garantis et effectivement exercés.

C'est à ce titre que mon pays souscrit sans réserve à l'idée d'organiser une conférence internationale sur la paix au Proche-Orient à laquelle prendraient part toutes les parties concernées par cette question, y compris, évidemment,

M. Kafé (Comores)

l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime et authentique du peuple palestinien.

La situation qui prévaut au Liban, jadis terre de paix, trait d'union entre l'Orient et l'Occident, demeure toujours alarmante malgré le vent d'espoir soulevé par la perspective prochaine d'une réconciliation nationale.

Nous sommes profondément préoccupés par la présence de forces étrangères qui continuent d'occuper illégalement ce pays, bafouant ainsi son droit le plus absolu d'exercer sa pleine souveraineté sur son territoire national.

Il est temps que le peuple libanais qui n'aspire qu'à vivre en paix et dans la sécurité recouvre sa dignité et le droit d'exister dans la concorde nationale et la solidarité retrouvée de tous ses fils.

La guerre fratricide entre l'Iran et l'Iraq a coûté la somme colossale de plus de 500 milliards de dollars américains. L'on se demande qui peut tirer profit de cette tragédie? Ce n'est certainement pas les deux peuples iranien et iraquien qui déplorent à ce jour la perte de plus de 1 million de vies humaines.

C'est donc avec une profonde tristesse que mon pays assiste à la poursuite de cette guerre aussi bien absurde qu'inutile.

Nous saluons les offres de cessez-le-feu faites à maintes reprises par le Gouvernement iraquien et réitérons notre appel au Gouvernement iranien pour qu'il y réponde favorablement.

Malgré un léger espoir de retrait partiel des troupes d'occupation étrangères, la guerre fait rage en Afghanistan et ce pays continue de perdre ses forces vives. Cette situation menace gravement la paix et la sécurité dans cette région, avec notamment les violations constantes de l'espace aérien des pays voisins.

Je voudrais réaffirmer ici une fois de plus notre soutien au peuple frère afghan et demander le retrait immédiat des forces étrangères, conformément aux résolutions pertinentes de notre organisation.

S'agissant du Kampuchea, nous ne pouvons qu'exprimer notre profonde déception de voir toujours ignorées les décisions de l'Assemblée générale exigeant le retrait immédiat et inconditionnel des troupes étrangères du territoire de ce pays.

La situation dans la péninsule Coréenne reste dans l'impasse malgré l'affirmation des dirigeants des deux Etats de vouloir aboutir à une solution pacifique permettant la réunification de leur patrie.

M. Kafé (Comores)

Nous lançons donc un appel aux deux parties pour qu'elles persévèrent dans la recherche d'une solution juste et durable car une Corée unie est un gage de paix et de stabilité pour la région.

D'autres foyers de tension continuent d'embraser l'Afrique. C'est ainsi que la situation en Afrique australe demeure explosive et continue de préoccuper au plus haut point non seulement le continent africain mais aussi l'ensemble de la communauté internationale.

Mon pays, très attaché aux principes de paix, de justice et d'égalité entre individus, condamne sans réserve le système inhumain d'apartheid et lance un appel pressant aux dirigeants de l'Afrique du Sud pour qu'ils mettent fin sans délai à cette pratique d'asservissement de l'homme.

Par ailleurs, nous déplorons qu'à ce jour les résolutions pertinentes adoptées par notre organisation pour l'indépendance de la Namibie demeurent sans effet.

Nous restons persuadés que seule l'application de la résolution 435 (1978) de l'ONU permettra d'aboutir à un règlement pacifique et négocié de la question namibienne.

Pour ce qui concerne le problème du Sahara occidental, nous exprimons notre satisfaction pour les efforts entrepris par le Secrétaire général de l'Organisation en vue de trouver une solution juste et durable à cette question. Nous appuyons cette heureuse initiative et l'encourageons à persévérer dans cette voie jusqu'à l'aboutissement de la paix dans cette région.

Mon pays, comme tous les autres Etats riverains de la région de l'océan Indien, reste préoccupé par la croissance de la présence militaire étrangère dans cette zone.

Cet état de fait engendre un climat de tension qui menace la paix et la sécurité dans cette partie du monde.

M. Kafé (Comores)

Nous appuyons sans réserve l'idée de faire de cette région une zone de paix, conformément à la déclaration de la résolution 2832 (XXVI) de notre organisation, et réitérons notre souhait de voir se tenir la conférence internationale prévue à cet effet à Colombo.

De même que la situation politique que je viens de brosser rapidement, la situation économique internationale laisse à désirer. Elle se caractérise par un déséquilibre croissant au détriment des pays en développement et notamment les plus faibles d'entre eux, communément appelés "les pays les moins avancés".

Bien qu'une nette reprise se soit fait sentir dans les pays riches du Nord, les pays pauvres du Sud voient leur situation se détériorer sans arrêt avec comme corollaire un taux de croissance négatif, un endettement insupportable, une inflation galopante, sans parler du chômage et de la faim.

Mon pays, la République fédérale islamique des Comores, qui fait partie des pays les moins avancés (PMA), ressent encore plus douloureusement les effets néfastes de cette crise, en raison de son insularité et des problèmes d'ordre structurel qui entravent d'une manière aiguë son développement. Il s'agit entre autres de l'enclavement dû à l'éloignement des grands axes de communications internationales, la discontinuité du territoire national et les difficultés subséquentes pour l'aménagement et l'équipement du pays, l'exiguïté du marché interne et le manque d'infrastructures adéquates.

Bien que des efforts considérables aient été entrepris dans ces domaines par le Gouvernement et que de nombreux projets soient en cours ou achevés, il n'en demeure pas moins qu'il reste beaucoup à faire. C'est pourquoi, malgré les performances enregistrées ces dernières années, grâce aux moyens mis en oeuvre par le Gouvernement et les sacrifices consentis par le peuple, la République fédérale islamique des Comores continue de se heurter à une situation financière préoccupante. En effet, malgré l'application de mesures d'assainissement sans précédent, le pays demeure confronté aux problèmes engendrés par la hausse excessive du taux d'intérêt et des conditions défavorables de prêt, pénalisant ainsi notre programme d'investissements. Il est évident qu'une telle situation compromet la croissance économique et favorise la montée du chômage.

Par ailleurs, l'augmentation en volume de plus de 300 p. 100 de la dette publique au cours de ces trois dernières années a eu pour conséquence d'annihiler les efforts engagés antérieurement, obligeant le Gouvernement à consacrer plus du

M. Kafé (Comores)

tiers des recettes d'exportation pour honorer les engagements de l'Etat vis-à-vis de ses créanciers. Une telle situation compromet gravement les efforts de redressement économique et social entrepris par le Gouvernement au moment où l'aide publique au développement se fait de plus en plus rare.

Nous estimons qu'une renégociation de la dette accordée parfois à des conditions très défavorables demeure une des solutions les plus indiquées, à même de susciter une croissance rapide et soutenue de l'économie nationale.

A cet égard, la République fédérale islamique des Comores, à l'instar de tous les Etats membres de l'OUA, appelle de tous ses vœux l'organisation de la Conférence internationale sur la dette de l'Afrique.

Dans ce même ordre d'idées, je voudrais cette année encore, du haut de cette tribune, lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte à mon pays une aide accrue, conformément à la résolution 40/223 de notre organisation.

Une des priorités définies par le Gouvernement comorien en matière de politique extérieure est la promotion de la coopération régionale et le renforcement de nos relations avec tous les pays voisins. Cette politique s'inspire d'une philosophie basée sur les principes de paix, d'amitié et de respect mutuel inscrits dans la Charte des Nations Unies et dans celle de l'Organisation de l'unité africaine.

C'est pourquoi, au lendemain de notre indépendance nationale, la République fédérale islamique des Comores, devenue membre à part entière des principales organisations internationales et régionales, a eu comme souci majeur de nouer des relations politiques, diplomatiques et économiques avec la plupart des pays voisins, tant au plan multilatéral qu'au plan bilatéral.

C'est ainsi que la République fédérale islamique des Comores compte parmi les pays membres fondateurs de la Zone d'échange préférentielle, une communauté économique qui regroupe en son sein plus de 15 pays de l'Afrique australe et orientale.

Plus récemment encore, le Gouvernement comorien a adhéré à la Commission de l'océan Indien, qui comprend les îles situées dans cette sous-région et dont mon pays assume pour cette année la présidence en exercice. Cette commission, dont les objectifs principaux visent à promouvoir le développement économique des Etats membres, par la mise en commun des ressources financières et humaines et une

M. Kafé (Comores)

exploitation plus rationnelle de leurs potentialités, entend également préserver leurs patrimoines culturels, sans pour autant altérer ou supplanter les liens traditionnels qui existent entre eux au niveau bilatéral.

C'est ainsi que, parallèlement à la Commission, la République fédérale islamique des Comores entretient des relations individuelles soutenues avec tous les Etats de la sous-région, basées sur la solidarité, l'amitié et la complémentarité.

Je ne peux terminer mon propos sans évoquer du haut de cette tribune, ne serait-ce que brièvement, puisque nous aurons l'occasion d'y revenir, une question dont notre assemblée est saisie en permanence. Elle revêt pour le peuple et le Gouvernement comoriens une importance capitale.

Il s'agit de la question de l'île comorienne de Mayotte. Ce problème n'est certes pas exclusivement comorien, puisqu'il concerne à plus d'un titre le continent africain et, pour des raisons de droit et de justice, l'ensemble de la communauté internationale. Si, cette année, elle a connu une légère évolution, avec l'accueil à Paris, par le Premier Ministre français, M. Jacques Chirac, d'une délégation du Comité ad hoc des Sept de l'OUA, chargée de suivre cette question, le problème demeure entier.

A l'issue de cette rencontre de Paris, et à la suite des entretiens que Monsieur le Premier Ministre français a par ailleurs eus avec S. Exc. M. Ahmed Abdallah Abderemane, président de la République fédérale islamique des Comores, le Gouvernement français a pris la décision de renoncer à organiser un référendum à Mayotte. C'est évidemment avec intérêt que le peuple et le Gouvernement comoriens ont pris acte de cette décision qui les conforte dans leur position.

En effet, on se souviendra que notre organisation, dans sa résolution 31/4 du 21 octobre 1976, reprise par d'autres résolutions, condamne et rejette catégoriquement toute consultation qui pourrait être organisée par la France en territoire comorien de Mayotte sur le statut juridique international de l'île, étant entendu que le référendum d'autodétermination, organisé aux Comores le 22 décembre 1974, demeure le seul valable pour l'ensemble de l'archipel.

M. Kafé (Comores)

En dépit de cet aspect positif qui résulte de cette renonciation, le statu quo reste maintenu à Mayotte, de telle sorte que le problème demeure toujours entier.

C'est pourquoi, puisqu'il s'agit d'une question de justice, le peuple et le Gouvernement comoriens, forts de leur bon droit, entendent poursuivre avec détermination leurs revendications.

La communauté internationale, quant à elle, fidèle aux principes inscrits dans la Charte de notre organisation, se doit de leur apporter son appui total, jusqu'au triomphe de leur juste cause.

Pour conclure, je voudrais une fois de plus réaffirmer solennellement l'attachement profond du peuple et du Gouvernement comoriens aux idéaux de paix, de justice et d'égalité inscrits dans la Charte de notre organisation. Celle-ci reste pour nous l'instrument irremplaçable pour l'équilibre des relations internationales.

Pour qu'elle puisse retrouver sa vocation première et jouer pleinement son rôle, il appartient à chacun de ses membres de respecter scrupuleusement les principes fondamentaux qui la caractérisent.

M. TOVUA (Iles Salomon) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous félicite très chaleureusement et très sincèrement à l'occasion de votre élection au poste élevé de président de cette quarante et unième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que grâce à votre vaste expérience, vous vous acquitterez avec succès de votre tâche.

Je voudrais également remercier votre prédécesseur, l'ambassadeur d'Espagne, M. Jaime de Piniés, pour la façon exemplaire dont il a dirigé l'historique quarantième session.

Ma reconnaissance va également au Secrétaire général, S. Exc. M. Pérez de Cuéllar, pour les efforts inlassables qu'il déploie pour gérer les affaires de cette organisation.

Je saisis cette occasion pour exprimer à tous les Etats Membres et à ceux qui ont le statut d'observateur, aux organisations et institutions de cette assemblée, les compliments et les félicitations amicaux de mon gouvernement et de mon peuple.

Voilà cinq mois, mon pays a été frappé par un cyclone des plus dévastateurs. Ce fut le pire de mémoire d'homme. Plus de 100 personnes sont mortes et quelque 90 000 se sont trouvées sans abri; plusieurs milliers encore se sont trouvées privées de nourriture. Les dommages causés à notre infrastructure économique et sociale de base dans les domaines clefs de notre pays étaient tellement étendus que nous avons été ramenés 10 ans en arrière dans nos efforts de développement.



M. Tovua (Iles Salomon)

Nous avons donc trouvé réconfortant d'obtenir immédiatement une assistance concrète des nations et d'autres organisations, et de nombreux Etats amis, proches comme lointains. A chacun nous disons "Tagio tumas an god blesim iufala evriwan", ce qui signifie : Merci beaucoup et Dieu vous bénisse tous.

Pendant l'année écoulée nous avons assisté à des événements régionaux ou mondiaux intéressants. Dans notre propre région, le dix-septième Forum du Pacifique sud, à l'unanimité, a décidé de demander la réinscription de la Nouvelle-Calédonie dans la liste des Nations Unies relative aux territoires non autonomes. En effet, la Nouvelle-Calédonie se trouve dans notre région et sa population autochtone avait clairement exprimé son désir d'autodétermination et d'indépendance. Les Iles Salomon respectent ce voeu, réaffirment leur attachement à la décision des dirigeants du Forum et demandent instamment à tous les Etats Membres de l'Organisation de reconnaître que nous voulons surtout assurer une transition pacifique en Nouvelle-Calédonie.

Mon gouvernement estime que la seule voie sensée à suivre consiste à permettre à l'Organisation des Nations Unies de surveiller cette transition de la Nouvelle-Calédonie vers l'indépendance et l'édification de sa nation, afin d'éviter toute autre effusion de sang. L'Organisation des Nations Unies a supervisé avec succès les périodes transitoires traversées par de nombreux pays qui sont aujourd'hui des Etats Membres. Nous sommes certains que l'Organisation des Nations Unies, en coopération avec le Gouvernement de la France et la population autochtone de la Nouvelle-Calédonie, parviendra à élaborer les dispositions les meilleures possibles pour que les habitants de ce territoire puissent décider de leur propre avenir.

A cet égard, le Gouvernement des Iles Salomon se félicite grandement de la décision relative à la Nouvelle-Calédonie prise par le Mouvement des non-alignés à Harare. La Déclaration des pays non alignés montre très clairement l'importance que ses membres attachent à la question de la décolonisation. C'est en fait une expression historique de solidarité et de fraternité avec les dirigeants du Forum. C'est fondamental pour la paix et la stabilité futures de notre région. Mon gouvernement se félicite de cette initiative du Mouvement des non-alignés et nous sommes reconnaissants à ceux qui en sont membres d'avoir reconnu le Forum du Pacifique sud comme une organisation importante de notre région.

M. Tovua (Iles Salomon)

La pêche est un secteur clef de notre développement économique en général. Elle constitue une ressource fondamentale tant pour la consommation locale que pour nos recettes provenant de l'exportation. Nous tenons donc bien sûr à ce que ce secteur se développe de façon ordonnée. En effet, nous tenons à ce que soient reconnues les dispositions de notre législation. En vertu de notre droit de pêche, tout bateau de pêche étranger doit avoir un permis pour pêcher dans notre zone de pêche de 200 milles. Les redevances sont négociables mais elles sont toujours justes et raisonnables. Tout manquement aux dispositions de notre droit nous amène à saisir les bateaux qui sont pris en train de pêcher illégalement.

M. Tovua (Iles Salomon)

Cela est arrivé dans le passé, et je puis dire que cette expérience n'augure pas bien du maintien des relations cordiales et amicales. En tant que nation éprise de paix, les Iles Salomon souscrivent à la coopération internationale, et c'est pour cela que nous sommes décidés à exploiter nos ressources en pêcheries, y compris les espèces hautement migratoires, en coopération avec les nations qui viennent de très loin pêcher dans nos eaux et qui cherchent véritablement à nous aider. La loi sur les pêcheries n'est pas discriminatoire. Nous accordons des permis de pêche à tout navire étranger de toute nation qui est disposé à payer un juste prix.

Les essais nucléaires français continuent d'être une source de préoccupation dans la région du Pacifique sud. En conséquence, je me dois de répéter la position constante et sincère des Iles Salomon : nous nous y opposons. Tous les pays du Forum sont unanimes dans leur condamnation de cette activité inhumaine. On a prétendu que ces essais ne présentaient aucun danger. Dans ce cas, pourquoi la France ne procède-t-elle pas à ces essais le long de sa côte atlantique?

La rivalité des superpuissances est une question qui intéresse beaucoup la région du Pacifique sud. Nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt certains événements dans notre région qui reflètent cette rivalité, et nous sommes parvenus à la triste conclusion que, finalement, cela ne pourra mener qu'à la déstabilisation de la région. Les Iles Salomon ne présentent guère cette rivalité dans la mesure où elle a des relents de domination coloniale. Nous n'avons aucune envie d'être recolonisés ou dominés. Nous avons déjà choisi l'idéologie et le système de gouvernement qui défendent les principes de la démocratie, et nous maintiendrons notre choix.

Je tiens à souligner que, sur le plan des droits de l'homme et des libertés individuelles, les Iles Salomon ont consacré ces droits dans leur constitution nationale. Non seulement nous les défendons mais nous les pratiquons avec civilité et humilité.

En ce qui concerne d'autres conflits régionaux, je tiens à souligner une fois de plus notre position sur les questions d'Afrique australe, du Moyen-Orient, d'Afghanistan, du Kampuchea et de la péninsule Coréenne.

La situation en Afrique australe est toujours une source de grave préoccupation. L'apartheid est la forme la plus vile du déni des droits de l'homme. Comme par le passé, mon gouvernement condamne vigoureusement l'apartheid et demande

M. Tovua (Iles Salomon)

instamment aux Etats qui, d'une manière ou d'une autre, appuie le gouvernement raciste de l'Afrique du Sud, de renoncer, de façon pratique et réaliste, à perpétuer la survie du régime de Pretoria. Nous estimons que des efforts concertés de la communauté internationale visant l'application de sanctions économiques contribueraient efficacement à la réalisation de cet objectif. Les mesures déjà appliquées avec succès dans la libération du Zimbabwe pourraient fournir une bonne base de travail. Nous croyons sincèrement que le moment est venu de prendre des mesures constructives, des mesures permettant d'assurer la liberté et la démocratie en Afrique du Sud.

Conformément à cette noble tâche, mon gouvernement soutient toujours sa politique pour éliminer l'apartheid afin que l'équité et la justice deviennent la règle de vie de tous les habitants d'Afrique du Sud. Des élections libres et équitables doivent être le seul facteur déterminant devant permettre l'instauration d'un gouvernement majoritaire dans ce pays.

La quatorzième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui s'est déroulée du 17 au 20 septembre 1986 s'ajoute aux efforts concertés pour libérer la Namibie et son peuple du néo-colonialisme et de l'impérialisme de l'Afrique du Sud. Mon gouvernement espère sincèrement que, étant donné les préoccupations nettement exprimées par l'Assemblée et les appels très clairs à la liberté qui se sont fait entendre partout dans le monde, cette assemblée de nations, grandes ou petites, luttant pour la libération, verra bientôt poindre le jour de l'indépendance de la Namibie.

Il est approprié que cette session extraordinaire ait eu lieu cette année, car l'année 1986 marque le vingtième anniversaire de la fin du mandat sur la Namibie confié par l'Assemblée générale des Nations Unies le 27 octobre 1966 à l'Afrique du Sud. Mais devons-nous attendre encore 20 ans avant que le peuple de la Namibie puisse exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, à l'abri de toute agression, de toute subversion et de toute oppression de la part du régime d'apartheid de l'Afrique du Sud?

La réponse ne peut être que négative, non pas à cause de la période de temps, non pas parce que nous nous vieillissons et que nous sommes fatigués, non pas parce que l'apartheid est sur le point de s'effondrer. Nous disons "non" simplement parce que c'est le droit inaliénable de ce peuple et, par conséquent, il doit être honoré et respecté. C'est de cela qu'il s'agit dans la Déclaration des

M. Tovua (Iles Salomon)

Nations Unies sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, contenue dans la résolution 1514 (XV) de 1960 : permettre à tous les peuples coloniaux d'exercer leur droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance.

Bien qu'il ne m'ait pas été possible de faire une déclaration pendant la session extraordinaire consacrée à la Namibie, je puis dire maintenant que nous souscrivons à l'essentiel de la résolution adoptée. Profitant également de cette occasion, je voudrais préciser la position de mon gouvernement sur la Namibie. Nous appuyons sans réserve l'indépendance immédiate de la Namibie et le maintien de son intégrité territoriale. Il incombe aux Nations Unies de déployer les efforts nécessaires à la réalisation de cet objectif. Dans sa lutte pour parvenir à l'autodétermination et à l'indépendance nationale, la South West Africa People's Organization (SWAPO) est le seul représentant légitime du peuple namibien. Nous ne reconnaissons pas le prétendu gouvernement provisoire de la Namibie, qui a été imposé par l'Afrique du Sud. Nous condamnons vigoureusement l'occupation illégale et coloniale de la Namibie par l'Afrique du Sud et nous considérons les actes d'agression, de subversion et de déstabilisation perpétrés par le gouvernement raciste de Pretoria comme une menace grave à la paix et à la sécurité internationales. Nous persistons à croire que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité est la seule base acceptable d'un règlement pacifique de la question namibienne et demandons instamment que cette résolution soit immédiatement appliquée sans modification, réserve ni condition préalable.

M. Tovua (Iles Salomon)

Le processus de paix au Moyen-Orient, s'il est mené avec succès, pourrait être une pierre angulaire importante de la paix et de la sécurité internationales. J'exprime aujourd'hui l'espoir de mon gouvernement que les efforts renouvelés pour poursuivre le dialogue entre les parties en cause aboutiront à la fin du conflit dans cette région. Nous avons également le même désir de voir le conflit entre l'Iran et l'Iraq prendre fin.

Notre position sur la situation en Afghanistan et au Kampuchea n'a pas changé. Nous avons condamné l'occupation de l'Afghanistan par les forces étrangères. Nous condamnons toujours fermement l'URSS pour cette occupation et nous espérons que son gouvernement honorera son engagement de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres Etats. Que triomphent la liberté et la démocratie en Afghanistan.

En ce qui concerne le Kampuchea, les Iles Salomon condamnent toujours le Viet Nam pour son occupation illégale de ce pays. A cet égard, mon gouvernement se félicite de la proposition en huit points qui a été présentée par le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique. Cette proposition représente le meilleur espoir d'un règlement négocié. A notre avis, c'est là une tentative sincère qui permettrait de tenir compte des divergences de vues qui existent à propos de cette situation.

La réunification des deux Corée est une question qui intéresse non seulement le peuple coréen mais également la région du Pacifique et la communauté internationale. Mais la poursuite de la réunification devrait se faire sans ingérence de l'extérieur. La décision de réunir les deux Corée devrait être laissée au peuple coréen lui-même. Toutefois, l'Organisation internationale devrait reconnaître, dans un premier temps, qu'il y a deux Etats nettement différents, la Corée du Nord et la Corée du Sud. Ces deux Etats ont le statut d'observateur auprès de cette organisation et sont membres à titre individuel de divers organes et institutions de la famille des Nations Unies.

Mon gouvernement estime que puisqu'il s'agit de deux Etats séparés à ce stade, ils devraient tous deux être admis en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies jusqu'au moment où ils seraient réunifiés et ne formeraient plus alors qu'un seul Etat. Leur admission à cette organisation renforcerait les possibilités d'instauration d'une paix durable dans la péninsule et aboutirait à une réunification réussie.

M. Tovua (Iles Salomon)

J'aborde maintenant brièvement la scène économique internationale et quelques questions importantes relatives au développement. Pour les petits Etats en développement dont les économies fragiles sont si vulnérables aux influences étrangères, l'expérience des 12 derniers mois n'est guère encourageante. La chute des prix des produits de base et le renforcement du protectionnisme dans certains pays industrialisés pèsent très lourdement. Au moment même où nous luttons pour obtenir des revenus afin d'assurer des services tels que la santé et l'éducation, les pays développés, qui sont des pays industrialisés, dépensent des milliards de dollars pour la fabrication d'armes de guerre. J'estime qu'il y a un déséquilibre très grave, lorsque certains d'entre nous se préoccupent du sort de leurs populations s'agissant des besoins les plus fondamentaux que sont l'alimentation, le logement et l'habillement, et que le monde industrialisé consacre des sommes de plus en plus considérables à l'armement.

Ma délégation tient à s'associer à la condamnation universelle du terrorisme international. Les incidents récents qui se sont produits à Beyrouth et à Paris montrent très clairement qu'il est urgent que la communauté internationale lutte contre cette pratique excécrable et barbare de ceux qui ne peuvent être considérés que comme des criminels et des assassins. L'abus de stupéfiants et leur trafic illégal constituent une pratique tout aussi diabolique. Mon gouvernement condamne les responsables et s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider à enrayer ce fléau sous toutes ses formes.

Beaucoup a déjà été dit au cours de ces dernières semaines sur le système des Nations Unies et je suis sûr que cela continuera d'être le cas. On a exprimé notamment de graves préoccupations face au financement et à la gestion de cette organisation.

Mon gouvernement partage plusieurs de ces préoccupations et appuie l'idée générale que des mesures rentables devraient être prises pour assurer l'efficacité ainsi que des économies au sein de cette organisation. Il nous semble que le rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau qui a été créé pour examiner le fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies constitue une bonne base de départ. On a entendu certaines rumeurs d'après lesquelles le rôle des Nations Unies lui-même est en danger. Alors qu'il y a peut-être lieu d'être pessimiste, les Iles Salomon ne souscrivent pas à cette

M. Tovua (Iles Salomon)

attitude. En tant que petit pays, les Iles Salomon considèrent que l'Organisation des Nations Unies est le seul organisme international qui puisse continuer à rassembler toutes les nations. Elle constitue le seul espoir de survie de l'humanité à une époque qui est de plus en plus menacée par les propres inventions de l'homme dans le domaine de l'armement et des techniques modernes. J'estime que l'Organisation des Nations Unies a ce côté humain qui devrait toujours nous rappeler qu'en dernière analyse cette organisation a été créée pour assurer le bonheur de tous.



M. NGARUKIYINTWALI (Rwanda) : L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 1986 "Année internationale de la paix". Dans ce contexte, la présente session est placée sous le signe d'un objectif qui constitue la quintessence des principes fondamentaux qui ont présidé à la création de l'Organisation des Nations Unies, dont la vocation est d'œuvrer pour la promotion et le maintien de la paix, en conjurant toute guerre et toute menace de guerre, tout en favorisant les efforts destinés à développer la coopération et à améliorer le sort de l'humanité.

Les Etats représentés au sein de cette auguste assemblée souscrivent à l'idéal inhérent à ces principes, un idéal qui a ouvert une nouvelle dynamique dans les relations internationales et auquel, à chaque session, du haut de cette prestigieuse tribune, ils rendent solennellement hommage en réaffirmant l'engagement d'agir de concert pour que la paix, fruit de l'ordre fondé sur la justice, puisse se consolider et se renforcer toujours davantage.

Cet engagement a pour corollaire la nécessité d'investir dans le dialogue constructif en vue de concrétiser les grands desseins qui, inscrits dans sa Charte, font de notre organisation le carrefour des espoirs que partagent tous les peuples épris de paix, de cette paix qui n'est pas seulement le contraire de la guerre mais également facteur, voire synonyme du progrès et de la prospérité à promouvoir dans un esprit de solidarité agissante et de complémentarité effective.

A cet égard, "Année internationale de la paix", l'année 1986 va-t-elle marquer une étape significative dans le cadre d'une évolution devant rapprocher progressivement la communauté internationale des objectifs qu'elle entend réaliser grâce à des efforts concertés? La réponse à cette question reste nuancée.

Sur le plan économique, la situation à laquelle sont confrontés la plupart des pays reste des plus préoccupantes. Et le constat qui s'impose revient à déplorer qu'au fil des ans, les problèmes de développement prennent des dimensions toujours plus alarmantes, du fait de la détérioration continue de l'économie mondiale avec la crise persistante qui maintient le tiers monde dans un état de survie précaire.

Si l'économie des pays industrialisés semble portée vers la reprise de la croissance, la situation est tout autre pour leurs partenaires du Sud : l'écart se creuse, accentuant les déséquilibres dont pâtissent ces derniers. Voilà qui suffirait à justifier les revendications portant sur la nécessité d'instaurer un nouvel ordre économique international plus juste, régi par des mécanismes qui,

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

intégrant les réalités, les intérêts et les besoins de tous dans le cadre d'une véritable interdépendance, assureraient l'équilibre dont naîtrait l'élan apte à permettre au tiers monde de relever les multiples défis inhérents au sous-développement.

La République rwandaise reste convaincue que le dialogue Nord-Sud constitue la voie la mieux indiquée pour inverser la tendance actuelle et promouvoir une évolution positive dans les relations économiques internationales. A cet effet, notre organisation doit faire preuve de constance et d'imagination féconde et créatrice pour assumer efficacement le rôle qui lui revient, celui de contribuer activement au changement des rapports actuels pour que se concrétisent les principes de solidarité et de complémentarité inscrits dans sa Charte.

Dans ce contexte, la délégation rwandaise réaffirme la nécessité d'intensifier la coopération internationale dans l'optique d'une conception tenant compte des contingences du présent pour assurer les meilleures assises au processus de développement. Les pays du tiers monde assument à cet égard une contribution appréciable grâce aux efforts qu'ils déploient pour promouvoir et renforcer à leur niveau la coopération horizontale.

Le Rwanda attache beaucoup d'intérêt à toutes les initiatives et actions concrètes par lesquelles, entre le Nord et le Sud, de même qu'au niveau Sud-Sud, la communauté internationale s'attache à construire, au profit de tous, un monde meilleur.

Dans le contexte global où l'impact négatif de la crise économique internationale frappe tous les pays à des degrés divers, tout un continent, l'Afrique, y est exposé dans des conditions spécifiques qui, à maints égards, confinent au drame. L'Afrique reste le continent où les problèmes du sous-développement se posent en termes angoissants. L'Afrique compte la majeure partie des pays classés par les Nations Unies dans la catégorie des moins avancés, ceux qui doivent faire face aux handicaps les plus sérieux sur la voie du développement.

L'Afrique a besoin du soutien actif de ses partenaires pour restaurer son tissu économique. Cela appelle un engagement ferme sur le plan politique, de la bonne volonté et d'importants investissements financiers : autant d'éléments grâce auxquels l'esprit de solidarité dont ses partenaires font preuve à l'égard de ce continent doit prendre les dimensions d'une collaboration dynamique et durable

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

permettant d'asseoir les conditions de son développement, en appuyant ses propres efforts pour lesquels l'apport extérieur reste un appoint indispensable.

C'est dans cette perspective que s'inscrit la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée spécialement à l'examen de la situation économique de l'Afrique. Tenue du 27 mai au 1er juin 1986, suite à l'appel lancé à cet effet par l'Organisation de l'unité africaine, cette session qui fera date a abouti à l'adoption du "Programme d'action des Nations Unies pour le redressement et le développement économique de l'Afrique" pour la période 1986-1990.

Cette session fera date, car elle a offert à l'Afrique une occasion privilégiée d'engager avec ses partenaires un dialogue qui ouvre la voie à une solidarité plus agissante en faveur de tout un continent en quête de survie et qui, ayant fixé avec réalisme et rigueur les conditions les plus urgentes devant garantir le succès de ses efforts de redressement économique, ne cédera pas au désespoir, nonobstant l'ampleur des hypothèques qui pèsent sur son développement plus que jamais oeuvre de longue haleine.

Au-delà des préoccupations liées à la situation de l'économie mondiale, sur le plan politique, dans le contexte de l'Année internationale de la paix, la présente session aura à réaffirmer les principes fondamentaux sur lesquels il faut construire la sécurité dans le monde.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

Ces principes consacrent une éthique fondée notamment sur le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, le respect du droit de tous les peuples à l'autodétermination, le règlement pacifique des différends.

Force est de déplorer que la situation actuelle quant à la réalisation de cette éthique en tant que règle immuable de conduite est marquée par des exceptions inacceptables, avec des crises et des tensions politiques, voire des conflits ouverts - crises, tensions et conflits qui constituent autant de handicaps et d'hypothèques dans la consolidation des objectifs inscrits dans la Charte de notre organisation.

Grâce à l'action persévérante de l'Organisation des Nations Unies, la plupart des peuples coloniaux ont reconquis la liberté. Le processus de décolonisation demeure, hélas, inachevé : nombre de peuples sont encore confrontés à une domination anachronique. Dans ce contexte, la présente session aura à réaffirmer avec force qu'aucun peuple ne doit être frustré de ses aspirations légitimes à l'autodétermination, à l'indépendance et à la liberté.

A cet égard, il est d'une urgente priorité, pour la communauté internationale, de se mobiliser activement pour faire valoir la force du droit en Afrique du Sud, en Namibie, au Moyen-Orient, au Sahara occidental, partout où la paix est encore soumise à l'épreuve des défis inhérents à des politiques et à des pratiques réfractaires à la morale et à la légalité universelles.

En Afrique australe, la situation qui persiste fait de cette partie du monde une terre de rancoeurs, une poudrière prête à éclater. Avec une arrogance inqualifiable, les tenants du pouvoir d'apartheid poussent à l'extrême la mise en application de cette doctrine éculée, fondement idéologique d'un système démoniaque qui fait l'unanimité contre lui.

A l'intérieur, le régime en place à Pretoria se distingue par les pires exactions dans sa fuite en avant pour perpétuer le racisme le plus abject. A l'extérieur, il multiplie les manoeuvres dilatoires pour retarder l'échéance inéluctable de l'accession de la Namibie à l'indépendance ainsi que les agressions et les actes de déstabilisation et d'intimidation contre les Etats de la ligne de front qu'il voudrait réduire à sa merci.

Plus que jamais, le Rwanda considère comme un devoir des plus impérieux de combattre ce régime qui fait la honte de l'humanité.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

Ce devoir s'impose à tous les peuples épris de liberté et de justice et solidaires de la lutte menée pour assurer l'avènement de la démocratie en Afrique du Sud et l'accession de la Namibie à l'indépendance.

S'agissant particulièrement de la Namibie, 20 ans après la décision des Nations Unies de retirer le mandat de l'Afrique du Sud sur ce territoire, la Conférence internationale tenue à Vienne en juillet 1986 et la session spéciale tenue du 17 au 20 septembre par cette assemblée rappellent pertinemment l'acuité de ce problème et l'urgente nécessité d'appliquer la résolution 435 (1978) adoptée par le Conseil de sécurité et reconnue comme la seule base acceptable d'un règlement définitif tenant compte des droits légitimes et inaliénables du peuple namibien.

Solidaire des peuples et des Etats qui, en Afrique australe, sont confrontés à la montée des périls inhérents à l'arrogance et à l'irréductibilité du régime de Pretoria, le Rwanda se veut également solidaire du peuple palestinien, avec la conviction qu'il serait dérisoire de prétendre promouvoir une paix juste et durable au Moyen-Orient sans garantir le respect des droits de ce peuple dans l'esprit des principes et objectifs fondamentaux de notre organisation et sans obtenir de l'Etat d'Israël la restitution de tous les territoires arabes qu'il occupe par la force depuis 1967.

Pour le Gouvernement rwandais, il n'y a pas lieu de transiger avec le principe universel qui consacre le droit de tous les peuples à l'autodétermination. C'est dans cette optique que, pour consolider les efforts qu'elle déploie pour asseoir un climat propice à la paix et à la sécurité au sein de la communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies doit oeuvrer pour garantir aux peuples encore confrontés à la domination étrangère la concrétisation de leur volonté d'émancipation.

De même, pour rester crédible, notre organisation se doit, par ailleurs, de contribuer de façon décisive au règlement des conflits et tensions qui affectent diverses régions du tiers monde devenues un champ d'affrontements qui ouvrent autant de brèches aux convoitises et aux ingérences extérieures.

Les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont souligné les graves risques que comporte la surenchère dans la course aux armements, avec le spectre de la guerre nucléaire qui ne cesse de hanter les esprits. En fait, c'est l'existence même de l'humanité qui est en jeu.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

Dans la mesure où les efforts visant à favoriser la détente sont assimilés à juste titre à la promotion de la paix et de la sécurité internationales, le dialogue qui a repris entre les deux principales puissances du monde suscite des motifs de satisfaction et d'espoir, pour autant que les bonnes intentions affirmées de part et d'autre soient génératrices d'actions concrètes pouvant conforter la confiance qui doit sous-tendre leurs relations et se refléter à l'échelle de toute la communauté internationale.

Le Gouvernement rwandais attache d'autant plus d'intérêt et d'importance à ce dialogue qu'il garde la conviction que le désarmement sera facteur de développement.

Le désarmement pour le développement constitue certes un concept relativement nouveau. Ce concept découle cependant d'une logique bien évidente : à l'ère où les conquêtes de la science et de la technologie conduisent à des réalisations qui tiennent du miracle, à l'ère où peu d'exploits paraissent utopiques pour le génie créateur de l'homme, il n'est plus possible de tolérer l'antinomie entre les drames poignants des peuples du tiers monde confrontés aux pires incertitudes quant à leur avenir et même à leur survie et le scandale des énormes ressources, notamment financières, matérielles et techniques, consacrées à la production d'armes d'extermination massive.

Dans le cadre de cette "Année internationale de la paix", cette paix qui doit aller de pair avec la justice et le partage équitable des ressources de l'humanité, notre organisation doit renforcer la prise de conscience qui s'impose quant aux relations intrinsèques établies entre la sécurité, le bien-être et la prospérité auxquels aspirent tous les peuples en cette fin de siècle.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

Le sort des nations divisées constitue une préoccupation constante pour notre organisation.

Le Gouvernement rwandais évoque cette préoccupation à chaque occasion pertinente et régulièrement du haut de cette tribune, en déplorant qu'un peuple, appartenant à une même nation, héritier d'une même culture et modelé par la même histoire, soit artificiellement divisé.

C'est dans cet esprit que le Rwanda apprécie les efforts déployés pour promouvoir et consolider le processus de normalisation des relations entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande, avec la conviction que ce processus s'inscrit comme une réalité perceptible dans le cadre de la politique de détente et avec l'espoir qu'il se poursuivra avec réalisme et pragmatisme de manière à tenir compte de l'espoir, toujours vivace, du peuple allemand de retrouver son unité.

De même, le Rwanda soutient les initiatives qui, dans le cadre d'un dialogue constructif, sans ingérences ni pressions extérieures, visent à assurer la réunification pacifique de la nation coréenne.

Chaque session de l'Assemblée générale des Nations Unies offre aux Etats Membres l'occasion privilégiée de faire acte de foi en renouvelant leur engagement à l'égard des idéaux consacrés par la Charte de notre organisation.

Aujourd'hui, la délégation rwandaise exprime une nouvelle fois un tel engagement, en soulignant sa haute appréciation pour les résultats portés à l'actif de notre organisation dans ses efforts visant à bâtir une communauté internationale qui, surmontant les affrontements militaires, les crises et les tensions politiques et triomphant des défis socio-économiques auxquels elle est confrontée, parviendra à substituer, dans les faits, l'éthique qui repose sur le grand dessein de promouvoir la paix et le progrès au profit de tous les peuples.

Grâce à sa vocation de se consacrer à ce dessein, l'Organisation des Nations Unies reste le cadre idéal où la confrontation des idées entretient des échanges constructifs entre des partenaires animés de la volonté, forte et ardente, de prendre collectivement en main leur avenir commun.

Le Rwanda entretient l'espoir que cette volonté mobilisera toujours activement la communauté internationale pour faire prévaloir les objectifs et principes fondamentaux consacrés par la Charte de notre organisation.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

Dans le cadre de la présente session, cet espoir est conforté par le choix porté sur vous, Monsieur le Président, pour en diriger les travaux. Votre élection constitue un hommage mérité qui vous est rendu personnellement en guise de reconnaissance pour vos éminentes qualités consolidées par une riche et solide expérience, hommage qui est en même temps rendu à votre pays, le Bangladesh, pour son rôle actif dans le concert des nations.

En vous adressant à mon tour les plus vives et chaleureuses félicitations, je tiens à vous assurer que le Rwanda, honoré d'être à vos côtés au sein du Bureau de l'Assemblée générale, ne ménagera aucun effort pour contribuer au succès de cette session.

Je voudrais aussi réitérer ma haute appréciation à votre prédécesseur, S. Exc. l'ambassadeur Jaime de Piniés, pour la manière dont il a assuré la présidence de la quarantième session.

Je tiens également à rendre hommage au Secrétaire général Javier Pérez de Cuéllar en soulignant que le Gouvernement rwandais apprécie le dynamisme et l'efficacité avec lesquels, au cours du mandat qui s'achève, il s'est constamment attaché à veiller à ce que l'Organisation des Nations Unies soit pleinement engagée dans le processus de solidarité qui sera déterminant pour l'avenir de l'humanité.

Le Rwanda, partie prenante dans ce processus et fier d'appartenir à la grande famille des Nations Unies, reste réceptif à toutes les initiatives qui, dans le respect de sa Charte, permettront à notre organisation de consolider les acquis déjà enregistrés et de maintenir toujours intacte la substance de l'idéal qu'elle a pour vocation de promouvoir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Un représentant a demandé à exercer son droit de réponse. Je rappelle aux Membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à dix minutes pour la première déclaration et à cinq minutes pour la deuxième, et que les délégations doivent parler de leur place.

Je donne la parole au représentant de la France.

M. BROCHAND (France) : Je me dois de marquer avec brièveté, mesure et courtoisie le désaccord de ma délégation sur les développements que le Ministre des affaires étrangères des Iles Salomon a consacrés tout à l'heure dans son discours à la Nouvelle-Calédonie.



M. Brochand (France)

J'ai toutefois noté avec plaisir que l'orateur avait adopté cette fois un ton mesuré en harmonie avec les relations amicales existant entre son pays et le mien.

Enfin, s'agissant des essais nucléaires, je ne peux que rappeler à l'Assemblée les déclarations que ma délégation a eu l'honneur de faire devant elle dans des circonstances similaires.

La séance est levée à 17 h 20.